

FICHE – PARTENARIAT

1. Le partenariat

CO-LABOR (L) et ACTIVE (F) « Tsiganes et Culture », volet CYBERMOBILE.

La question n° 1 doit permettre d'expliquer ce qu'est votre partenariat de façon concrète et qu'est-ce qui vous a poussé à nouer ce partenariat.

Quelle est la situation de départ ? :

Co-Labor (Luxembourg) et Active (Metz-Fr), toutes deux structures d'insertion par le travail et la formation, se connaissent et coopèrent dans un contexte transfrontalier depuis 5 ans.

Un programme européen EQUAL 2002-2005 a été obtenu par la seconde, visant à l'intégration des gens du voyage dans le nord-est de la France. Elle a dès lors sollicité Co-Labor, vu son expertise en la matière, pour gérer le volet lutte contre la fracture numérique.

En effet Co-Labor est cofondateur du réseau européen Res-e-Net et a participé à différents programmes et actions visant à lutter contre la fracture numérique et pour la promotion des logiciels libres.

Avec quels immigrés êtes-vous en contact et en relation ? :

La communauté MANOUCHE (catégorie de tziganes partiellement sédentarisée en France), majoritairement sédentarisée depuis plusieurs générations à Forbach (Moselle), risquait en permanence de céder au repli communautaire, vu les préjugés persistants de la part de la dite communauté et du monde extérieur.

Cette « ghettoïsation » larvée augmentait le risque de distanciation voire de largage par rapport à l'utilisation des nouvelles techniques de l'information et de la communication.

Qu'est-ce qui vous a poussé à vous occuper de ces immigrés ?

Même exclues et repliées sur elles-mêmes, ces communautés disposent de modes propres d'expression et de communication riches : musique, langue et tradition orales qui gagnent à être connues, savoir faire artisanaux qui gagnaient à être utilisés de manière originale par les nouveaux médias : internet, Cdrom, surtout pour une catégorie sociale dont l'essence historique est la mobilité..

C'était aussi un moyen de favoriser et d'accélérer les échanges entre ces communautés et les populations locales par l'utilisation commune des (nouveaux) outils informatiques de communication.

Quelle est la situation sociale de ces immigrés ? :

Forte rupture scolaire prédisposant à la rupture sociale et au repli communautaire.

L'importance de l'insertion par le travail et les nouvelles technologies de la communication pour dialoguer - entre autres - avec les autorités locales est donc évidente et urgente.

PROJET B3 – 4000

66, Rue Coenraets

B – 1060 Bruxelles

Tél. : 00/ 322/535.06.82

Gsm : 00/32/476.918.274

E – mail : framboisette.jassogne@fondation-solidarite.be

Fondation pour la Solidarité

Quelle est la situation légale de ces immigrés ? :

En principe ces populations sont « normalisées » en terme de naturalisation.

Ils sont de nationalité française et ont des état civil à appellations autochtones, même si ils gardent des surnoms propres à leur communauté. Les autorités publiques ont toujours voulu contôler et/ou sédentariser ces populations.

Cependant récemment des dispositions légales encore plus à connotation « sécuritaire » ont été prises.

Déjà dans le dernier quart du XXème siècle, des mesures de renforcement du contrôle individuel et collectif avaient été prises : carnet (pour les non professionnels ou sans déclaration de ressources), les livrets (pour les détenteurs d'activité officielle : artisans, musiciens, marchands ambulants,...) documents renouvelables tous les 5 ans.

A suivi l'obligation de détenir une carte d'identité pour pouvoir sortir du territoire national et donc de se rattacher à une municipalité de référence.

Fichage également par la Surveillance du Territoire par catégorie (sintés, francs-maçons,..).

Enfin lors des récentes lois sur la sécurité intérieure des mesures drastiques ont été prises sur le stationnement non autorisé des gens du voyage alors que les municipalités sont en retard dans leur obligation légale d'organiser des aires officiels :

Amendes lourdes (3.750€) et confiscation possible des véhicules tracteurs, seuls les caravanes sont exclues car apparentées à un (premier) domicile.

Les données historiques du pays d'accueil ont-elles une influence sur la situation de ces immigrés ? :

Les déportations de la dernière guerre et la complicité des autorités de Vichy ont laissé des traces. Mais aussi la reconnaissance tardive (années 1990) par les autorités nationales et la communauté internationale du génocide de tsiganes a été aussi notée..

Comment définiriez-vous votre partenariat ? :

Il s'agit d'un partenariat opérationnel pour augmenter les échange entre tsiganes et « gadjos » (les autres..) et faciliter la naissance d'une empathie réciproque comme carburant de la démocratie (construite ensemble et améliorée au jour le jour).

Quels sont les acteurs du partenariat ? :

Outre Active et Co-Labor, plusieurs associations à destination du public-cible (Amitiés Tsiganes, Ccas, Amie,..) ou émanant de leur communauté (Onat, Office National des Affaires Tsigane) sont active sur le site de vie de la communauté et dans l'agglomération urbaine de Forbach. Un partenariat fort avec la médiathèque municipale a été initié afin de mixer les publics bénéficiaires.:

En partenariat transversal ces structures organisent à partir d'un Cyberbus appelé Cybermobile, des animations Internet, des jeux et consultation de Cdrom, des permanences pour travailleurs indépendants, etc...

Quelle est la date du début du partenariat ? :

Deuxième semestre 2002.

Quelle est la fin prévue du partenariat ? :

Deuxième semestre 2005.

Pourquoi avez-vous lancé ce partenariat ? :

Pour user de la complémentarité et des moyens de tout un chacun dans le cadre du continuum des actions conjointes d'inclusion socio-professionnelle.

PROJET B3 – 4000

66, Rue Coenraets

B – 1060 Bruxelles

Tél. : 00/ 322/535.06.82

Gsm : 00/32/476.918.274

E – mail : framboisette.jassogne@fondation-solidarite.be

Fondation pour la Solidarité

Comment avez-vous lancé ce partenariat ? :

Au travers de premiers programmes européens gérés en commun.(Leonardo mobilité). A suivi le programme EQUAL à destination plus spécifique de la communauté manouche.

Expliquez la mise en œuvre de votre partenariat ? :

L'expérience antérieure de l'organisation de parcours d'insertion européen au moyen de stages transnationaux sous Leonardo mobilité a incité à développer la collaboration NTIC.

Quelles sont les activités que vous avez développées dans le cadre de ce partenariat ? :

Des stages pratiques in situ auprès des structures partenaires dans d'autres pays après des formations théoriques dans sa structure nationale. Puis pour le cas qui nous occupe, des animations in situ dans la communauté manouche mais aussi, de manière mixte sur la place publique à destination de tous, manouches ou non. Cela pour faciliter l'échange.

Quels sont les buts que vous poursuivez en lançant ce partenariat ? :

Comparer les méthodologies d'accompagnement entre partenaires et jouer la complémentarité des savoir-faire.

Appréhender également de nouveaux publics et élargir le champ de l'inclusion de la sphère du travail à la sphère sociétale.

Avez-vous un budget de fonctionnement pour votre partenariat ? :

Le budget lié à ce volet du projet EQUAL à savoir 62.000€ par an sur trois ans.

Avez-vous eu des soutiens publics ou/et privés pour votre partenariat ? :

En plus de cette somme provenant des pouvoirs publics européens, le partenariat met le même montant à disposition sous forme de contrepartie.

Combien de personnes travaillent sur ce partenariat ? :

4 personnes (2 ETP).

Combien de personnes sont concernées par ce partenariat ? :

Plusieurs centaines.

Avez-vous mis des procédures de contrôle pour l'évaluation du partenariat ? :

Deux types d'évaluations : une interne et l'autre externe, selon les normes de la Commission européenne.

Y a-t-il d'autres données significatives à relever et non couvertes par les questions précédentes et qui sont importantes (oui ou non et expliquer si nécessaire) ? :non

2. Identités de l'initiateur du projet de partenariat

La question n°2 doit permettre de donner l'identité de celui qui a eu l'idée de lancer ce partenariat, de celui qui a eu le rôle moteur au départ.

Nom : ACTIVE c/o Jean-Marc NETH

Adresse : 1, rue Leclerc de Hauteclocque à 57 000 METZ

Téléphone : 00 33 3 87 84 05 22

E – mail : inserbat-patrimoine@wanadoo.fr

3. Identités des partenaires du partenariat

PROJET B3 – 4000

66, Rue Coenraets

B – 1060 Bruxelles

Tél. : 00/ 322/535.06.82

Gsm : 00/32/476.918.274

E – mail : framboisette.jassogne@fondation-solidarite.be

Fondation pour la Solidarité

La question n°3 doit permettre de donner l'identité de ceux qui ont accepté, sur proposition de l'initiateur, de se lancer dans le partenariat. L'idée de base qui sous-tend cette différence entre l'initiateur du projet de partenariat, d'un côté, et, de l'autre côté, les autres partenaires

Nom :CO-LABOR c/o Paul DELAUNOIS, direction du projet et Philippe JOACHIM, gestion du projet
Adresse 105, Route d'Arlon à L-1140 LUXEMBOURG:
Téléphone :OO 352 44 78 83
E – mail :adm.pds@co-labor.coop

4. Secteur d'activités de l'initiateur du projet de partenariat

La question n°4 doit permettre de voir dans quel secteur d'activités économiques et sociales évolue l'initiateur du projet du partenariat.

L'initiateur du projet de partenariat a-t-il ses activités dans le secteur primaire ou secondaire ou tertiaire (Soulignez et spécifiez) :entreprise de travaux publics et rprivés (BTP).

L'initiateur du projet du partenariat a-t-il ses activités dans le domaine associatif et lequel ? :
oui, accessoirement pour l'insertion par le travail.

Y a-t-il d'autres données significatives à relever et non couvertes pas la question précédente et qui sont importantes à dire (oui ou non et expliquer) ? non:

5. Secteur d'activités des partenaires du partenariat

La question n°5 doit permettre de voir dans quel secteur d'activités économiques et sociales évoluent les autres partenaires du projet du partenariat.

Les autres partenaires du projet de partenariat ont-ils leurs activités dans le secteur primaire secondaire et tertiaire (Soulignez et spécifiez) :Co-labor a son activité principale dans l'horticulture et le travail en forêt et de par l'activité du Cybermobile, relève du tertiaire.

Les autres partenaires du projet du partenariat ont-ils leurs activités dans le monde associatif et lequel ? :oui dans l'activité de formation continuée et l'insertion sociale.

Y a-t-il d'autres données significatives à relever et non couvertes pas la question précédente et qui sont importantes à dire (oui ou non et expliquer) ? :non

6. Particularités de l'initiateur du projet de partenariat

PROJET B3 – 4000

66, Rue Coenraets

B – 1060 Bruxelles

Tél. : 00/ 322/535.06.82

Gsm : 00/32/476.918.274

E – mail : framboisette.jassogne@fondation-solidarite.be

Fondation pour la Solidarité

La question n°6 doit permettre de voir si des données étrangères ou contextuelles au lancement du partenariat et à sa mise en œuvre - situation économique et financière, situation de l'emploi, situation géographique – ont eu une influence pour le lancement et la mise en œuvre du projet de partenariat pour et par l'initiateur du projet

Pensez-vous que la situation économique et financière de départ de votre organisation a-t-elle influencée votre décision de faire ce partenariat ? :

non

Avez-vous des subventions ? Et lesquelles ? :

oui correspondant à la partie (horaire) consacré au suivi du public en insertion/formation/animation.

Pensez-vous que l'octroi de subventions est un facteur important pour le fonctionnement de votre organisation ? : marginal : 12% du budget annuel.

Pensez-vous que l'octroi de subventions est un facteur important pour le lancement et la mise en œuvre de votre projet de partenariat ? : oui

Pensez-vous que les caractéristiques de votre organisation en matière d'emploi – nombre de personnes employées, la nationalité, la tranche d'âge, le sexe, le statut des employés – ont eu une influence pour le lancement et la mise en œuvre de votre projet de partenariat ? :

oui

Donnez les caractéristiques de votre organisation en terme de nombre de personnes employées, de nationalité, de tranche d'âge, de sexe, de statut des employés :

voir fiches 1 et 2

Pensez-vous que l'implantation géographique de votre organisation - zone urbaine ou rurale, zone à faible ou forte concentration humaine ou à forte ou faible concentration d'immigrés - a eu une influence pour le lancement et la mise en œuvre de votre projet de partenariat ? :

non

Donnez les caractéristiques géographiques de votre organisation en fonction de son implantation en zone urbaine ou rurale, en zone à faible ou forte concentration humaine ou à forte ou faible concentration d'immigrés :

voir fiches 1 et 2.

7. L'environnement socio -politique de l'initiateur du projet du partenariat

La question n°7 doit permettre de voir si des éléments de l'environnement socio - politique de l'initiateur du projet de partenariat favorisent et incitent au développement de projet de partenariat en matière d'intégration des populations immigrées et de lutte contre les discriminations négatives. La question n°7 a une visée large et générale.

A votre avis, pensez-vous qu'il existe des conditions d'accès au marché du travail ? Et lesquelles ? : en référence avec le degré de formation initiale (faible pour notre public) et/ou l'expérience antérieure (très souvent non valorisée).

PROJET B3 – 4000

66, Rue Coenraets

B – 1060 Bruxelles

Tél. : 00/ 322/535.06.82

Gsm : 00/32/476.918.274

E – mail : framboisette.jassogne@fondation-solidarite.be

Fondation pour la Solidarité

Ces conditions d'accès au marché du travail ont – elles influencées votre projet de partenariat ? :
naturellement

Existe-t-il un cadre légal national ou régional ou local pour la lutte contre les discriminations négatives ? :voir fiches 1 et 2.

Avez – vous eu recours à ce cadre légal de lutte contre les discriminations négatives pour lancer et financer votre projet de partenariat ? :
en l'espèce non

Existe-t-il un cadre légal ou régional ou local favorisant l'intégration des populations immigrées ? :

voir fihe 1 et 2pour le Luxembourg. Pour le cas de la France, ces dispositifs servent de contrepartie aux subsides européens (RMI, etc...).

Avez-vous eu recours à ce cadre légal favorisant l'intégration des populations immigrées pour lancer et financer votre projet de partenariat ? :non

Y a-t-il eu des raisons politiques, sociales, culturelles ou médiatiques qui vous ont poussé à lancer ce projet de partenariat ? :culturelles et sociale voir supra.

Avez-vous développé une politique de responsabilité sociale ? :oui au travers de la rédaction des rapports et comptes annuels voir annexes.

Qu'est-ce que vous entendez par politique de responsabilité sociale :

Déclinaison large : sur le genre, lenvironnemnt, le respect du développemnt de la personne sur le lieu de travail, et la place de l'entreprise dans son contexte sociétal.

Avez-vous développé un label social, un code de bonne conduite, des bilans sociaux, une politique en faveur de l'égalité de genre ? :

oui

Participez-vous à des programmes d'intérêt social et économique au plan européen, national, régional, local ?oui au plan ntional et européen (Interreg):

Vos partenaires au projet de partenariat bénéficient-ils d'un autre environnement socio-politique autre que le vôtre ? :oui, plus marqué par un niveau supérieur de non emploi.

Vos partenaires au projet de partenariat ont-ils développé une politique de responsabilité sociale ? :dans les faits oui au travers de sa politique d'insertion.

Vos partenaires au projet de partenariat ont-ils développé un label social, un code de bonne conduite, des bilans sociaux, une politique en faveur de l'égalité de genre ? :

oui

Vos partenaires au projet de partenariat participe-t-ils à des programmes d'intérêt social et économique au plan européen, national, régional, local ? :

PROJET B3 – 4000

66, Rue Coenraets

B – 1060 Bruxelles

Tél. : 00/ 322/535.06.82

Gsm : 00/32/476.918.274

E – mail : framboisette.jassogne@fondation-solidarite.be

Fondation pour la Solidarité

oui, plusieurs Integra, Equal...

8. Benchmarking

La question n°9 doit permettre de mesurer les performances sociales, économiques et environnementales en matière d'intégration des populations immigrées et de lutte contre les discriminations négatives.

Pensez-vous que ce projet de partenariat en matière d'intégration des populations immigrées et de lutte contre les discriminations négatives a-t-il modifié votre environnement social et économique ? : oui

Pensez-vous que ce projet de partenariat en matière d'intégration des populations immigrées et de lutte contre les discriminations négatives a-t-il modifié l'environnement social et économique de vos partenaires du partenariat ? :

oui

Grâce au lancement de ce projet de partenariat, avez-vous introduit ou modifié votre politique de responsabilité sociale ? :

non, déjà existantes

Grâce au lancement de ce projet de partenariat, vos partenaires au projet ont-ils introduit ou modifié leur politique de responsabilité sociale ?

oui

Ce projet de partenariat a-t-il sensibilisé les autorités publiques européennes, nationales, régionales, locales ? : oui et de manière significatives.

9. Responsabilité sociale des entreprises

La question N°9 doit permettre d'approfondir, le cas échéant, la réalité de l'endossement par les entités économiques, de la notion de responsabilité sociale des entreprises (RSE). Cette question s'adresse en priorité aux organismes, quels qu'ils soient - entreprises, syndicat, ONG -, qu'ils relèvent de l'économie classique ou de l'économie sociale, qui ont opté pour cette nouvelle orientation politique - la RSE -, différente de la notion de travail social, et en particulier dans le domaine de l'intégration des populations immigrées et dans la lutte contre les discriminations négatives. Si tel n'est pas le cas, il suffira pour l'initiateur du projet de ne répondre qu'aux deux premières interrogations.

La notion de « Responsabilité sociale des entreprises » est-elle une notion familière pour vous ? : oui de par notre participation à plusieurs projet sur ce thème.

Avez-vous déjà commencé à intégrer cette notion dans la gestion de votre entreprise ou organisation ? :oui depuis plusieurs années.

PROJET B3 – 4000

66, Rue Coenraets

B – 1060 Bruxelles

Tél. : 00/ 322/535.06.82

Gsm : 00/32/476.918.274

E – mail : framboisette.jassogne@fondation-solidarite.be

Fondation pour la Solidarité

Est-ce que la RSE est un axe stratégique de votre entreprise ou organisation ? Et pourquoi ? :
oui car nous considérons notre fonction d'insertion par le travail comme une mission
transitoire d'inclusion sociale globale.

Avez-vous entrepris de faire un diagnostic social et environnemental de votre entreprise ou
organisation, par exemple sur les conditions de travail, sur la parité hommes - femmes, sur la
politique anti-discrimination, sur l'intégration des populations immigrées, sur la formation
continue, sur la consommation d'énergie, sur la consommation d'eau, etc. ? :

oui voir nos rapports annuels.

Avez-vous défini des orientations en matière de RSE et fixé des objectifs pour améliorer les
conditions sociales et environnementales de votre entreprise ou votre organisation ? Si oui,
quels sont-ils ? :

idem

Avez-vous élargi vos orientations en matière de RSE à vos salariés, à vos fournisseurs, à vos
clients, à vos actionnaires, à des ONG, aux riverains ? Si oui, de quelle façon ? :

en cours d'élargissement vers les parties prenantes externes;

Etes-vous sensible à la notion de « commerce équitable » ? :oui

Pensez-vous que les actions en faveur de l'intégration des populations immigrées et les
actions de lutte contre les discriminations négatives sont des éléments importants de la
RSE ? :fondamentalement oui

Dans ces deux domaines (intégration des populations immigrées et lutte contre les
discriminations négatives), comment voyez-vous votre action ? :

completement intégré dans notre travail quotidien d'insertion via la sélection de notre public
et notre méthodologie d'accompagnement social.

PROJET B3 – 4000

66, Rue Coenraets

B – 1060 Bruxelles

Tél. : 00/ 322/535.06.82

Gsm : 00/32/476.918.274

E – mail : framboisette.jassogne@fondation-solidarite.be